VILLE DE PÉRIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 23 janvier 2024	L'an deux mille vingt-trois, **le 23 janvier 2024 à 18h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 9 janvier 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : **19** ☞ Présents : 18 ☞ Votants : 18 ☞Absent excusé : 1	Monsieur Gabriel **DAUBE,** Maire et Madame Odile **DUCREY,** Messieurs Marc **FEDINI**, Guy **PAREY**, Damien **PILLON**, Adjoints. Mesdames, Maryvonne **BLYTH,** Céline **DELAFOSSE** Françoise **DESHEULLES,** Françoise **GASSELIN,** Fanny **LAIR,** Chantal **LETHIMONNIER**, Monique **LEBRUN**, Nohanne **SEVAUX** Conseillères. Messieurs, Bertrand **LEBOUTEILLER,** Jérôme **LECONTE** (arrivé à 18h11), Julien **LESAGE** (arrivé à 18h12), Jacques **MARIE,** Etienne **PIERRE DIT MERY** Conseillers. Absente excusée : Madame Isabelle **LEVOY**
A assisté également à la réunion	Madame Floriane **DIXNEUF**, Responsable des moyens généraux
Secrétaire de séance	Madame Odile **DUCREY**, Adjointe

Délibération 2024.01.5 – Entretien de l'orgue de l'Eglise : approbation du projet d'investissement, du plan de financement et demande de subvention auprès de la DRAC
Code 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°2017/06/76 du Conseil municipal en date du 30 juin 2017, par laquelle les élus municipaux ont donné un accord préalable au classement de l'Orgue de l'Eglise de Périers au titre des monuments historiques,

VU, l'arrêté de classement au titre des Monuments Historiques de l'Orgue J.W. Walker de l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Périers en date du 26 juillet 2017,

CONSIDERANT que ce classement permet à la commune de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention pour assurer son entretien annuel,

CONSIDERANT que pour 2024, cette subvention s'élève à 45% du coût des travaux,

CONSIDERANT le contrat d'entretien annuel conclu auprès de la société MANUFACTURE D'ORGUES ROBERT FRERES chiffrant cet entretien à 891.00 € HT pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention pour l'entretien annuel de l'Orgue J.W. Walker et à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Fait à Périers,

Signé par : Gabriel Daube
Date : 25/01/2024
Qualité : Maire de Periers

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage (ou de sa notification aux intéressés), faire l'objet des recours suivants :

- Recours gracieux auprès de mes services ou recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».